

Le Fonds Alfond est une subvention d'un montant de 500 USD accordée aux enfants du Maine et investie pour financer leurs études après le secondaire. Le Fonds est un moyen idéal d'aider les familles à commencer à se préparer, dès le début de la vie d'un enfant, pour ses études universitaires. C'est un don aux enfants du Maine de la part de Harold Alfond, homme d'affaires et philanthrope originaire du Maine.

Qui a droit à un Fonds Alfond ? Depuis 2013, chaque bébé dont les parents résident dans le Maine reçoit une subvention de 500 USD appelée Fonds Alfond. Au début de l'année 2022, la Fondation de bourses d'études Alfond (ASF) aura investi plus de 64 millions de dollars pour plus de 128 000 enfants du Maine. Votre enfant est-il l'un d'eux ? Le Fonds Alfond était également offert de manière plus limitée de 2008 à 2012. Pour en savoir plus, consultez www.MyAlfondGrant.org.

Comment cela fonctionne-t-il?

- La Fondation de bourses d'études Alfond, organisme à but non lucratif, investit la subvention de 500 USD pour tous les nouveaux-nés admissibles du Maine.
- Les fonds sont investis dans un compte détenu par la Fondation de bourses d'études Alfond. Comme la subvention de 500 USD est investie tôt dans la vie de l'enfant, ces fonds disposent d'un potentiel de croissance d'au moins 18 ans.
- Le Fonds Alfond peut servir à payer les frais de scolarité dans des établissements universitaires, des « community colleges » (établissements de deux ans) et de nombreuses écoles d'enseignement professionnel. Il peut également servir à payer les frais de logement et repas, de livres et d'ordinateurs.
- Lorsque les familles veulent faire leurs propres contributions, elles devront ouvrir leur propre compte. NextGen 529® est le plan 529 du Maine, que de nombreuses familles utilisent pour épargner pour l'éducation après l'école secondaire. Pour en savoir plus ou ouvrir votre propre compte, visitez NextGenforME.com.

Que peuvent faire les parents?

Le site Internet MyAlfondGrant offre des informations, des conseils et des ressources pour les enfants et les parents! Consultez notre site www.MyAlfondGrant.org, pour:

- Vérifier le montant du Fonds de votre enfant, la valeur évolue au fil du temps !
- Mettre à jour vos coordonnées.
- Créer un plan individuel (MyPlan) pour aider votre enfant à réussir.
- Partager une anecdote au sujet de votre famille ou de votre enfant.
- Obtenir plus d'informations pour mettre votre enfant sur la voie d'un avenir brillant.









L'ASF est une organisation indépendante à but non lucratif 501 (c) (3) et n'est pas affiliée à FAME ni n'agit sous aucune autorité de FAME. FAME n'a pas autorisé ou approuvé les communications de l'ASF en général, ni ces documents en particulier, et n'est pas responsable de leur contenu ou du contenu de toute communication de l'ASF. L'établissement d'un compte NextGen et la participation au plan 529 du Maine doivent être organisés par une demande directe à FAME. ASF n'a aucune autorité de FAME pour faire des offres, ou fournir des recommandations ou des conseils, concernant la participation au programme NextGen. NextGen 529 est un plan de la section 529 administré par Finance Authority of Maine (FAME). Vous pouvez obtenir la description du programme NextGen 529 en demandant une copie à votre professionnel de finance, en visitant NextGenforME.com ou en appelant le gestionnaire du programme au 1-833-336-4529. La description du programme contient des informations plus complètes, y compris les objectifs d'investissement, les frais, les dépenses et les risques liés à l'investissement dans NextGen 529, que vous devez examiner attentivement avant d'investir. Les comptes NextGen 529 ne sont pas des dépôts bancaires et ne sont pas assurés par la Société fédérale d'assurance-dépôts (FDIC, Federal Deposit Insurance Corporation). Les rendements des investissements dans les comptes NextGen 529 ne sont pas garantis ou assurés par l'État du Maine, FAME ou tout autre fournisseur de services NextGen 529. Les participants au programme NextGen 529 assument tous les risques liés à un investissement dans le programme NextGen 529, y compris la perte potentielle du capital et la responsabilité des pénalités fiscales qui peuvent être imposées dans le cadre de certains types de retraits de montants investis dans le programme NextGen 529.

Alors que l'ASF croit que l'épargne et l'investissement pour les études collégiales profitent aux enfants du Maine, l'ASF note que les investissements dans les plans 529 peuvent perdre de la valeur en raison d'un certain nombre de facteurs, y compris les décisions d'investissement sous-jacentes et / ou les actions ou omissions des prestataires de services. L'ASF décline toute responsabilité pour le rendement des investissements de la subvention Alfond d'un enfant ou de toute contribution 529.